

APPEL A PROJET
ENTREPRENEURIAT 2019/2020

*« ACCOMPAGNEMENT ANTE-CREATION DANS LA FILIERE DES INDUSTRIES
CULTURELLES ET CREATIVES »*

REGLEMENT

Contexte institutionnel

Créée le 1er janvier 2010, la communauté d'agglomération Est Ensemble, désormais établissement public territorial (EPT) rattaché à la métropole du Grand Paris, est un territoire de projets qui a connu et est amené à connaître de profondes mutations économiques, sociales et urbaines au cours des prochaines années.

Depuis 2011, Est Ensemble est compétent pour conduire des politiques publiques relatives au développement économique et à l'emploi sur son territoire. La déclaration d'intérêt communautaire de décembre 2011 comprend :

- L'aide à la création et au développement des entreprises ;
- Les actions en faveur des entreprises innovantes et pour la promotion de la recherche et de l'innovation économique sur le territoire communautaire ;
- Les observatoires de l'économie et de l'emploi et les fonctions de veille, études et prospective s'y rapportant ;
- Les manifestations consacrées au développement économique et à l'emploi
- Les Maisons de l'emploi existantes et à venir...

Fort de ces compétences et des leviers dont il dispose, l'EPT Est Ensemble a adopté plusieurs documents stratégiques, construits avec ses partenaires, et qui fixent les grandes orientations de ses politiques en matière de développement économique et d'emploi :

Le contrat de développement territorial (CDT) signé en février 2014, a fixé un certain nombre d'objectifs pour Est Ensemble en matière économique :

Des objectifs quantitatifs et qualitatifs :

- Créer 50.000 emplois à 15 ans (2030) → 1 emploi pour 1 habitant ;
- Rejoindre la moyenne nationale en termes d'apprentissage ;
- Promouvoir les filières ou secteurs d'activités déjà présents sur le territoire porteurs d'innovation et créateurs d'emplois ;
- Développer et adapter l'offre de formation aux besoins de la population (prioritairement), des entreprises présentes et des secteurs en développement dans la métropole ;
- Accroître la connaissance des métiers et des compétences en présence sur le territoire.

La plupart de ces objectifs ont été repris et enrichis, dans le cadre du Pacte pour le développement du territoire, signé avec le conseil régional d'Île de France et le conseil départemental de Seine Saint Denis.

Ils ont également servi de base à l'élaboration du nouveau schéma de développement économique d'Est Ensemble, voté en septembre 2016, qui porte des ambitions fortes – « soutenir le développement d'un tissu économique diversifié, durable, innovant et solidaire » ; « développer massivement l'accès à la formation et à la qualification, et contribuer à l'insertion professionnelle de tous" – elles-mêmes déclinées en actions – « animer et ancrer les entreprises sur le territoire » ; « anticiper et adapter l'offre de formation professionnelle aux besoins des entreprises et des publics ».

Dynamique de création d'entreprises

Sur la période récente, Est Ensemble apparaît comme un territoire dynamique en termes de création d'entreprises, avec un taux annuel moyen de création d'entreprises de 19,9% entre 2008 et 2013. Ce taux vient donc actualiser à la hausse les chiffres du Contrat de ville (+18% entre 2006 et 2010). Il est également légèrement supérieur au taux constaté dans l'ensemble de la Seine-Saint-Denis sur la même période (19,4%), et supérieur de trois points au taux francilien (16%). Est Ensemble se positionne donc comme un territoire particulièrement favorable à la création d'entreprises.

En termes de créations nettes (créations moins destructions), la dynamique du territoire apparaît également positive, puisqu'entre 2009 et 2013, le nombre d'établissements du territoire a crû de 29,2%, soit 7 points de plus que la croissance du nombre d'établissements à l'échelle régionale. Ces données indiquent que **le nombre de créations d'établissements est très supérieur à celui des destructions, confirmant le positionnement du territoire comme propice à la création d'entreprises.**

Objectifs et orientations stratégiques

Depuis 2016, Est Ensemble a déployé le dispositif « Point d'Accès à la Création d'Entreprise », avec le concours de la Région et de la CDC, dont les missions sont l'orientation des porteurs de projet, la coordination des acteurs de l'entrepreneuriat et l'animation du Territoire. Ainsi, c'est 1 007 porteurs de projet orientés entre octobre 2016 et décembre 2018 dont 43% issus des QPV; une vingtaine de structures coordonnées, une dizaine d'ateliers collectifs proposés gratuitement tous les mois sur le Territoire et 2 évènements marquants.

Ce dispositif est un succès : il a permis d'améliorer la lisibilité et la visibilité du parcours du créateur, de faire travailler ensemble les structures et de résoudre un certain nombre de difficultés (parcours du porteur de projet et collaboration entre les structures notamment).

La coordination des structures de l'entrepreneuriat a permis de mettre à plat l'ensemble des prestations et des financements sur le Territoire.

Le travail mené depuis plusieurs années a ainsi permis de décliner une stratégie partagée sur les 3 prochaines années.

1/ Est Ensemble coordinateur des dispositifs entrepreneuriaux sur le Territoire

- Structurer un parcours lisible et visible du créateur d'entreprise du Territoire
- Amplifier les actions et outils collaboratifs entre les acteurs
- Structurer une offre territoriale cohérente et complémentaire du dispositif régional E#L

2/ Mieux accompagner les porteurs de projet et d'activité du Territoire

- Développer les actions de sensibilisation afin de toucher les populations des QPV
- Améliorer l'orientation des porteurs de projet
- Structurer le suivi des créateurs orientés
- Développer un outil de suivi territorial des créateurs

3/ Consolider le développement des créations d'entreprise sur le Territoire

- Développer la Post-crédation à travers le mentoring notamment,
- Créer/développer l'immobilier/les espaces d'accueil (pop-up store, boutiques à l'essai, etc) permettant l'accueil des entreprises sur le Territoire

4/ Favoriser la réussite entrepreneuriale sur les secteurs prioritaires

- Thématiques prioritaires: Métiers d'art, mode et design, Économie Sociale et Solidaire, et industries créatives et culturelles
- Objectifs : proposer un parcours complet du créateur d'entreprise sur chacune des filières prioritaires intégrant le parcours résidentiel des entrepreneurs

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'appel à projet 2019 d'Est Ensemble « Accompagnement ante-crédation dans la filière des Industries Culturelles et Créatives ».

Le présent règlement précise aux porteurs intéressés pour répondre à cet appel à projet les critères d'éligibilité, le cadre et la typologie de l'appel à projet, modalités d'instruction et le calendrier.

1. Périmètre d'éligibilité

1.1 Porteurs de projet :

- ❖ Sont éligibles les associations et structures de l'économie sociale et solidaire (fondations, coopératives, SCIC, etc.)
- ❖ Le lieu d'implantation du porteur de projet est indifférent, mais les actions soutenues doivent se dérouler au sein du territoire d'Est Ensemble

1.2 Caractéristiques des projets :

❖ Modalités financières :

- ❖ Sont exclues des dépenses éligibles :
 - Les dépenses liées au fonctionnement permanent de la structure du porteur.

1.3 Calendrier de réalisation des projets :

- ❖ Le démarrage de l'action devra être postérieur à la date de la délibération instituant l'appel à projets
- ❖ La fin de réalisation du projet devra intervenir dans les 12 mois suivant la date de ladite délibération.

NB : un projet éligible ne sera pas forcément retenu. Il devra répondre aux critères de sélection définis ci-dessous, et s'inscrire dans l'enveloppe financière disponible.

2. Objectifs de l'Appel à Projet

Le présent appel à projet vise à proposer un :

Accompagnement ante-crédation dans la filière des Industries culturelles et créatives (ICC)

Forme et contenu des projets :

Les projets devront présenter un caractère :

- ❖ **partenarial fort** en lien avec les acteurs de l'entrepreneuriat du territoire et les services de la collectivité.
- ❖ **entrepreneurial** : le projet doit faire émerger une activité ou un ensemble d'activités permettant au projet de trouver sa propre dynamique en matière d'autonomie financière.

Différenciant: il s'agit de proposer une action nouvelle dont la forme, la démarche, le contenu apporte une différence de l'existant.

Contexte :

Les industries culturelles et créatives sont à ce jour le parent pauvre en matière d'accompagnement, malgré une forte demande sur le territoire. Cette filière regroupe la publicité, l'édition (livre, presse), la musique, le spectacle vivant, le cinéma, la vidéo, l'audiovisuel et la photographie, l'architecture, le jeu vidéo, le logiciel, l'édition numérique. Si le territoire d'Est Ensemble se situe en périphérie du cœur du cluster francilien des ICC, sa partie la plus proche de Paris est incluse dans la zone privilégiée d'implantation de plusieurs industries créatives.

Le secteur des industries culturelles, bien que divers, présente un certain nombre de spécificités qui rendent nécessaire un accompagnement spécialisé (modèles économiques et chaînes de valeur, statuts des personnes, propriété intellectuelle, etc.).

L'un des enjeux en matière d'accompagnement entrepreneurial pour la filière est de **développer une offre d'accompagnement à la création d'entreprise qui permette de consolider les modèles économiques et de structurer un réseau.**

Objectifs généraux

L'**accompagnement ante-crédation dans la filière des Industries culturelles et créatives (ICC)** devra permettre de combler les manques en matière d'accompagnement des porteurs de projet (avant immatriculation) du secteur. Les candidats pourront proposer un accompagnement sectorisé ou un socle commun d'intervention (prenant compte des phases de l'accompagnement à savoir l'adéquation du projet, étude de marché, business model, statuts juridiques et fiscaux) avec l'intervention d'experts-métiers ce qui permettra d'accompagner largement les porteurs de projet et de créer des passerelles.

Le (ou les) opérateur(s) pourront proposer soit un accompagnement sur l'ensemble du champ des industries créatives et culturelles, soit un accompagnement plus spécialisé sur tel ou tel domaine. Dans ce dernier cas, étant donnée la réalité du territoire et la nature de la demande d'accompagnement exprimée, le (ou les) opérateur(s) devra au minimum proposer une expertise en matière d'audiovisuel, de communication, de spectacle et de musique.

Le projet devra prévoir la gratuité de l'accompagnement pour les porteurs de projet.

Profil du public :

- Porteurs de projet issus du territoire d'Est Ensemble ayant validé une idée

- Porteurs de projet désireux d'intégrer un réseau et souhaitant s'implanter durablement sur le Territoire
- Projets des secteurs des ICC nécessitant un accompagnement spécifique complémentaire aux accompagnements de droit commun

Contenu et modalités :

Le candidat devra détailler la démarche mise en œuvre, les méthodes pédagogiques et les outils utilisés pour accompagner les porteurs de projet.

Pour les offres incluant un socle commun de compétences, le candidat devra détailler l'offre commune aux secteurs prioritaires indépendamment de l'offre sectorielle.

Les spécificités métiers devront être appréhendées dans l'offre présentée.

Les projets pourront inclure la mise en place de programme d'incubation dédiés.

Une attention particulière sera portée sur les offres proposant un accompagnement renforcé sur la viabilité économique et financière du projet eu égard aux difficultés de pérennisation des entreprises notamment dans les secteurs précités. Une attention particulière sera également portée sur les offres favorisant la mise en réseau avec les différentes parties prenantes du secteur permettant ainsi d'entamer la structuration d'une filière sur le territoire.

Seront aussi considérés favorablement les projets présentant une part significative d'autofinancement ou de cofinancement, ainsi que les projets présentés par des groupements de structures.

Le candidat détaillera les modalités du partenariat mis en place pour l'orientation vers l'action ainsi que l'articulation des parcours avec les dispositifs de droit commun, pour l'étape de validation des projets et poursuite de parcours.

Un lien étroit devra être entretenu tout au long de l'accompagnement avec les services dédiés de la Direction de l'Economie, de l'Attractivité et de l'Innovation. À cet égard, il est précisé qu'une mise à disposition de locaux par Est Ensemble pour les rendez-vous individuels et collectifs pourra être étudiée.

Evaluation :

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement sur les indicateurs d'efficacité demandés par Est Ensemble, notamment :

- La mise en place d'un plan d'action spécifique en fonction du secteur d'activité et des besoins du porteur de projet
- le nombre d'entretiens,

- le nombre d'ateliers thématiques et/ou de co-développement mis en place et suivis,
- le nombre de bénéficiaires,
- les suites de parcours,
- le nombre de projets validés,
- évaluation des compétences acquises / à acquérir à partir d'outils concrets.

3. Critères de sélection, modalités d'instruction des dossiers.

- ❖ La sélection des projets sera effectuée par un comité d'examen des projets, sur la base d'une grille d'analyse reprenant les critères suivants :
 1. Réponse aux problématiques soulevées par le Territoire
 2. Mise en réseau des bénéficiaires
 3. La qualification des intervenants associés au projet
 4. Le caractère différenciant du projet
 5. La dimension partenariale du projet : modalités de pilotage, partenaires impliqués dans la mise en œuvre et le suivi du projet (autres structures parties prenantes, comité de suivi, ...)
 6. La dimension entrepreneuriale : évaluation budgétaire et perspective à 3 ans de l'initiative, impact en termes d'emploi, de dynamiques économiques pour le territoire
- ❖ Les projets devront respecter les critères d'éligibilités définis au point 1 du présent règlement et seront examinés selon leur adéquation aux critères de forme et de fonds définis au point 2.
- ❖ Dans ce cadre, le jury d'examen sera particulièrement attentif à :
 - la clarté et la cohérence du montage financier du projet,
 - la qualité et le professionnalisme des intervenants associés au projet,
 - la nature et la pertinence des partenariats noués pour sa réalisation,
 - la démarche de pilotage et d'évaluation du projet (diagnostic préalable, suivi, définition et pertinence des critères d'évaluation...).

4. Calendrier

- ❖ Lancement de l'appel à projets : 15 juin 2019
- ❖ Retrait des dossiers sur le site internet d'Est Ensemble www.est-ensemble.fr ou sur transmission par mail sur demande.
- ❖ Dépôt des dossiers **par mail uniquement avant le 15 juillet 2019** à l'adresse :
entreprendre@est-ensemble.fr ou aurelie.d'anna@est-ensemble.fr

Chaque dossier fera l'objet d'un accusé de réception.

- ❖ Instruction des dossiers jusqu'à août 2019.
- ❖ Attribution des subventions en bureau de territoire en septembre 2019.

5. Montant attribué - Modalités de versement des subventions

- ❖ Le comité d'examen des projets se réserve le droit de modifier le montant de la demande de subvention du porteur, au vu de l'enveloppe budgétaire disponible et après examen du projet de la cohérence de son montage financier

6. Conventonnement

Chaque projet retenu fera l'objet d'une convention fixant le montant de la subvention octroyée par Est Ensemble. Cette convention devra être retournée signée à Est Ensemble préalablement au versement de l'aide.

Cette convention définit notamment les éléments suivants :

- Le rôle et les responsabilités de chaque partie.
- Les modalités de versement de la subvention
- Sa durée
- Le pilotage et l'évaluation de l'action.

7. Annexe

Annexe 1 : dossier de candidature